

# La note scolaire ou pourquoi ne fait-on pas autrement ?

Anne LEBLANC

Échange pendant la récréation, en primaire : « Et toi, t'as eu combien au contrôle ? » « 7/10 » « Moi, 9 ! » La note ! Dès le début, c'est l'outil d'évaluation imposé à l'enseignant, mais aussi l'outil de la comparaison et de la hiérarchie au sein de la classe. Avec ses dégâts collatéraux...

**P**ierre MERLE vient récemment de publier un ouvrage sur les pratiques d'évaluation scolaire<sup>1</sup> où il nous donne, entre autres, la genèse de cette logique de cotation qui s'est installée progressivement au sein de l'école. Tout aurait pu être différent. Mais l'école est l'institution d'une société donnée, en est donc le reflet et s'inscrit toujours dans ses évolutions. Reprenons donc avec lui, depuis le début, comment l'évaluation des apprentissages des élèves s'est conçue au fil du temps.

Sous l'Ancien Régime, peu d'enfants avaient accès à l'instruction et donc, les plus chanceux disposaient de maîtres privés. Pas de classe, pas d'examen, pas d'évaluation pour ces bienheureux mais rares élèves. Au XVI<sup>e</sup> siècle, intervient un premier bouleversement capital. La réforme protestante visant à revenir aux sources du christianisme remet, de facto, en cause l'organisation sociale structurée par un catholicisme tout-puissant. L'Église romaine réagit en suscitant le mouvement dit de la Contre-Réforme, que certains historiens préfèrent désormais appeler, plus positivement, la Réforme catholique. Figure célèbre de cet élan vers un renouveau catholique, Ignace de Loyola s'inspire de l'organisation militaire pour fonder la Compagnie de Jésus. Peu à peu, celle-ci ouvre des écoles pour instruire les laïcs et en faire des futurs « soldats de Dieu ».

## Les Romains et les Carthaginois

Ces écoles s'inscrivent dans une rupture à l'égard des traditions de l'époque : elles ne sont pas uniquement destinées aux enfants de l'aristocratie et elles réduisent les châtiments corporels,

pratique « éducative » assez traditionnelle à l'époque. Le cœur de l'organisation des études, c'est l'émulation. Chaque cohorte d'élèves est répartie en deux camps, les Romains et les Carthaginois. Chaque camp est divisé en décuries ordonnées de la plus forte à la plus faible. La compétition se joue entre les deux camps, mais aussi entre chaque élève et son alter ego dans le camp adverse. Le meilleur élève portait le titre d'imperator, de dictateur ou de consul. D'autres titres (préteur, tribun, sénateur, décurion...) étaient attribués aux meilleurs élèves dans cette hiérarchie.

Dès lors, comment se concevait l'évaluation qui permettait d'accéder à ces honneurs ? Elle se fondait sur la correction des devoirs et des examens. Pour les devoirs, un système attribuait des points portant tant sur la maîtrise de compétences scolaires que sur le comportement et les attitudes morales et religieuses. Le plus grand nombre de points permettait de faire gagner son armée. Nous ne sommes donc pas encore dans la logique de l'échelle des notes telle que nous la connaissons aujourd'hui. Les examens consistent, eux, en des compositions écrites dont la procédure de correction est très codifiée. Il faut trois examinateurs : le recteur ou préfet, avec deux autres personnes qui, dans la mesure du possible, n'enseignent pas dans l'établissement. Le jugement ultime doit tenir compte des devoirs réalisés au quotidien. Après cela, les élèves sont répartis entre « *optimi* », les meilleurs admis dans la classe supérieure, « *dubii* », les incertains qui peuvent être admis à l'essai et éventuellement retourner dans la classe inférieure, et « *inepti* », autrement dit les cancre. Les parents de ces derniers

étaient invités à les retirer de l'école.

Cette organisation scolaire, fondée sur une compétition perpétuelle à la fois individuelle et collective entre élèves, inspirera celle des collèges royaux et plus tard, des lycées napoléoniens chargés de former l'élite (les petits soldats fidèles) de la nation.

## Et pourtant...

Un siècle après Ignace de Loyola, toujours dans le monde chrétien, un autre modèle avait pourtant vu le jour. Jean-Baptiste de la Salle et la congrégation des Frères des Écoles chrétiennes poursuivent un nouvel objectif, l'éducation et l'instruction des enfants des catégories populaires. Contrairement aux écoles jésuites, la scolarité n'est pas dépendante de l'âge, et la logique hiérarchique n'est pas prépondérante. Les écoliers sont répartis en trois ordres : les commençants, les médiocres (au sens des moyens), ainsi que les avancés et parfaits.

Ce qui prévaut dans ce système, c'est la progression personnelle au regard des compétences définies par des catalogues. L'objectif étant, in fine, d'appartenir à l'ordre des avancés. Certes, le terme contemporain en éducation de compétence n'est pas celui de l'époque, mais y correspond assez bien. L'évaluation se fait par le maître à partir de nomenclatures définies. Celle-ci doit être confirmée par le frère supérieur ou un inspecteur. Positive, elle permet d'accéder à la leçon supérieure. Il va de soi que cette évaluation comporte également, comme chez les jésuites, les valeurs morales et religieuses. Évidemment, dans cette vision éducative, il n'est pas question d'attribuer des notes à l'élève. On aurait pu imaginer qu'une école visant progressivement à



École abbatiale de Maredsous, vers 1890

© Louvain, KADOC, in *L'enseignement catholique en Belgique*

scolariser un plus grand nombre s'inspire plutôt de ce modèle... Et bien, non !

## L'élitisme et la victoire des notes

On l'a vu plus haut, malgré la suppression temporaire de la Compagnie de Jésus (1773-1814), c'est bien ses principes hiérarchiques d'évaluation qui vont progressivement prévaloir tout d'abord dans les collèges royaux, et ensuite dans les institutions scolaires apparues après la Révolution française. Avant la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, on ne voit cependant toujours pas apparaître le système des notations individuelles. Pour comprendre comment il a vu le jour à l'école, il faut prendre un peu de hauteur et observer l'évolution politique et économique à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Jusqu'à-là, l'accès aux hautes fonctions était réservé aux membres de l'aristocratie. Dans un monde qui progresse technologiquement et qui s'avance vers la révolution industrielle, il devient essentiel que ces postes soient assumés par des personnes compétentes. C'est d'abord pour l'accès à la fonction d'officier à l'École de la Marine que la question se

pose. « Dès la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, le principe du concours, reposant sur une évaluation des connaissances par une échelle de lettres, concurrence et remplace peu à peu une sélection par la naissance pour l'accès aux corps techniques de l'État. »<sup>2</sup> Ce qui ne manqua pas de susciter la réprobation des familles aristocratiques dont les rejets étaient parfois lésés par ce système.

Après la révolution, tout citoyen pouvait se présenter au concours d'entrée à l'École polytechnique. Mais sans évaluation chiffrée, il était complexe de fusionner dans une liste générale les classements individuels établis dans les différentes villes. On est donc passé à la note chiffrée, qui a l'avantage de permettre d'établir des moyennes et des classements. Ce principe méritocratique fondé sur l'idéal d'égalité des citoyens s'est imposé à l'école, y compris dans ce système d'évaluation chiffrée des acquis des élèves. Les concours d'accès à la fonction publique ont légitimé la logique de hiérarchisation et de classement qui a contaminé l'école, tout en n'ayant sans doute pas grand-chose à voir avec une logique d'apprentissage scolaire.

## Mais encore...

Dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, on constate que des professionnels comme les inspecteurs s'insurgent déjà, pour des raisons pédagogiques, contre ce système. On le sait, le débat n'a jamais cessé, malgré de nombreuses tentatives de réforme. Comme l'explique Pierre MERLE, les recherches en la matière dénoncent les multiples biais qui peuvent fausser les notes données aux élèves : « *Le projet d'une note juste et d'une évaluation équitable promu par les docimologues se heurte à des difficultés insurmontables liées aux modalités de construction sociale du jugement des correcteurs.* »<sup>3</sup>

Cette partie de son analyse mérite certainement qu'on y revienne dans cette rubrique. Comment allier apprentissage et évaluation juste ? That's the question ! ■

1. Pierre MERLE, *Les pratiques d'évaluation scolaire. Historique, difficultés, perspectives*, Presses Universitaires de France, Paris, 2018

2. Ibidem, p. 67

3. Ibidem, p. 159